

PROCÉDURE CONTRE-EXPERTISE

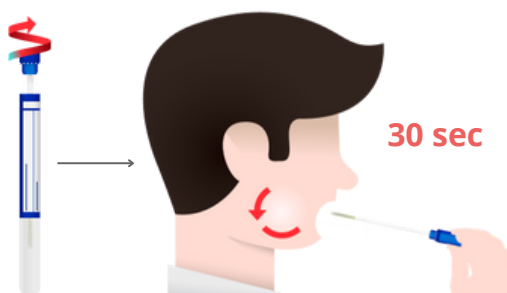
ÉTAPE 1

En cas de test positif, **attendre 15 à 30 minutes** avant de prélever l'échantillon salivaire.
Pendant ce temps, remplissez obligatoirement le formulaire fourni.



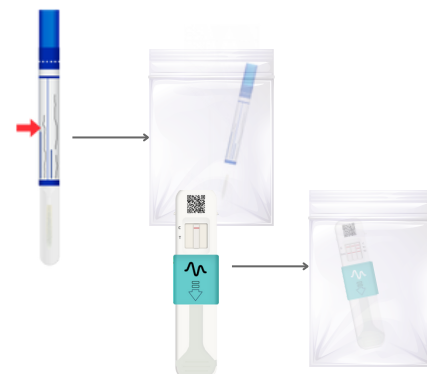
ÉTAPE 2

Prendre l'écouvillon et frotter **15 secondes sur chaque joue** afin de bien humidifier l'embout.



ÉTAPE 3

Inscrire **le nom de l'employé sur l'écouvillon**, le placer dans son sachet. Mettre le test initial dans l'autre sachet fourni.



ÉTAPE 4

Joindre dans **l'enveloppe scellée**

- le test initial
- l'écouvillon
- le formulaire



ÉTAPE 5

Mettre l'enveloppe scellée dans la **lettre SERVICES PLUS**.

Il est recommandé de la poster du dimanche au vendredi (éviter la veille d'un jour férié)



ÉTAPE 6

Réception **entre 48h et 72h** au laboratoire de toxicologie. Envoi du résultat **le jour-même** de l'analyse.



L'employeur reçoit un lien sécurisé par email, et pour accéder au résultat, il doit entrer un code de vérification qui lui est envoyé par SMS. Ce processus garantit que seul l'employeur autorisé peut télécharger le document, renforçant ainsi la sécurité des informations.

En cas de résultat positif, la mention "Présence de produits illicites" est indiquée. En cas de résultat négatif, la mention "Absence de produits illicites" est affichée.

Le salarié reçoit l'analyse complète de ses résultats par courrier postal.



L'analyse permet de différencier la prise de médicaments **codéines** ou **d'opiacés**. Cependant, la consommation de médicaments à base d'opiacés tels que la **Lamaline** affichera un **résultat positif** similaire à celui de la consommation d'héroïne par le salarié. Le salarié devra donc justifié de sa positivité avec son ordonnance.

